



FICHER QUESTIONS/REPONSES PROCEDURES CNRS 2615029

**PRESTATION DE MEDECINE DE PREVENTION ET PRESTATION
D'INFIRMIER(E) EN MEDECINE DE PREVENTION POUR LA DELEGATION
REGIONALE AQUITAINE DU CNRS**

Question 1 du 14/10/2026 :

Votre marché laisse à penser que vous souhaitez bénéficier d'un médecin et d'un IDEST sans les recruter. Est-ce bien cela ?

Réponse 1

Je vous confirme que le titulaire du marché assure les recrutements du médecin et de l'IDEST.

Il s'agit des moyens humains qui doivent être mis à la disposition du CNRS, conformément à l'Article 3 – 3.2 – 3.2.1 obligations tenant aux moyens humains mis à la disposition du CNRS Aquitaine.

Question 2 du 14/10/2026:

Le médecin et l'IDEST semble devoir se charger de la partie administrative (gestion des demandes agents et employeur, des convocations, des programmations périodiques...). Pouvez-vous nous confirmer ?

Réponse 2

Je vous confirme que le médecin et l'IDEST dans le cadre de notre marché de médecine de prévention doivent assurer la partie administrative (gestion des demandes agents et employeur, des convocations, des programmations périodiques...) conformément aux missions décrites à l'Article 2 – 2.2– 2.2.1 et 2.2.2.

Nota Bene : Il est formellement rappelé que tous les échanges concernant la présente consultation s'effectuent exclusivement sur la plateforme PLACE.

Question 3 du 14/10/2026 :

Le CNRS dispose d'un médecin et d'un IDEST, effectif suffisant pour la gestion de 1 756 agents. Seront-ils présents lors de l'attribution du marché ? Quel sera leur rôle ?

Réponse 3

Le médecin et l'IDEST actuellement présents n'interviennent aucunement dans le déroulement de la présente procédure.

Nota Bene : Il est formellement rappelé que tous les échanges concernant la présente consultation s'effectuent exclusivement sur la plateforme PLACE.
